

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 24 janvier 2024

Présidence : M. Jacques Gay

Présents: MM. Bernard Guiraudou - Patrick Langenfeld - Bruno Lefevere - Sylvain Sanna

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le **tirage au sort** des 8èmes de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 11 février 2024 aura lieu le **vendredi 2 février 2024 à 19h** dans les locaux de **Midi Libre**, rue du Mas de Grille, à Saint-Jean-de-Védas.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister (2 personnes autorisées par club), arrivée sur place à 18h30 dernier délai.

Un jeu de maillots décerné par Hérault Sports, partenaire du District de l'Hérault de Football, sera attribué à chaque club.

Le **tirage au sort** des 8èmes de Finale Challenge Maurice Martin du 11 février 2024 aura lieu le **mercredi 31 janvier 2024 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HERAULT SENIORS

FLORENSAC PINET 1/M. ATLAS PAILLADE 1
PUISSALICON MAGALAS 1/CLERMONTAISE 1

Du 28 janvier 2024

Sont avancées au 24 janvier 2024

(Coupe Occitanie Seniors – Accord des clubs)

VILL. BEZIERS 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 28 janvier 2024

Est avancée, FIXEE au 24 janvier 2024 et INVERSEE

(Coupe Occitanie Seniors – éclairage classé E Entraînement)

BESSAN AS 1/FABREGUES AS 1

Du 28 janvier 2024

Est avancée et FIXEE au 24 janvier 2024

(Coupe Occitanie Seniors)

CHALLENGE MAURICE MARTIN

M. ATLAS PAILLADE 3/M. LEMASSON RC 1 BALARUC STADE 2/PAULHAN ES 2

Du 28 janvier 2024

Sont avancés au 27 janvier 2024

(Accord des clubs)

D1

LA PEYRADE OL 1/ST JEAN VEDAS 2

Du 11 février 2024

Est avancée au 10 février 2024

(Accord des clubs)

D2

Poule B

ALIGNAN AC 1/CŒUR HERAULT ES 1

Du 14 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Si CŒUR HERAULT ES 1 se qualifie le 28 janvier 2024 pour les 8èmes de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 11 février 2024, le match cité en rubrique sera reporté au 18 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général

CLERMONTAISE 2 LAMALOU FC 1

Du 14 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CAZOULS MAR MAU 1/SUD HERAULT FO 2

Du 14 janvier 2024

SUD HERAULT FO 2/CAZOULS MAR MAU 1

Du 26 mai 2024

Ont été inversées

(Arrêté municipal)

D3

Poule B

ARSENAL CROIX D'ARGENT 1/PEROLS ES 2

Du 14 janvier 2024

Est donnée à jouer au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission Règlements & Contentieux – L'Officiel 34 N° 21)

Poule C

MEZE STADE FC 2/ST ANDRE SANGONIS OL 2

Du 14 janvier 2024

ST ANDRE SANGONIS OL 2/MEZE STADE FC 2

Du 26 mai 2024

Ont été inversées

(Arrêté municipal)

Poule D

NEZIGNAN EVEQUES ES 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 14 janvier 2024

THONGUE ET LIBRON FC 1/NEZIGNAN ES 1

Du 26 mai 2024

Ont été inversées

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAPESTANG 1/VIASSOIS FCO 1

Du 14 janvier 2024

A été reportée à l'avance au 28 janvier 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

PUIMISSON AS 1/LESPIGNAN VENDRES FC 2

Du 14 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Si LESPIGNAN VENDRES FC 2 se qualifie le 28 janvier 2024 pour les 8èmes de Finale du Challenge Maurice Martin du 11 février 2024, le match cité en rubrique sera reporté au 18 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général

D4

Poule C

CAZOULS MAR MAU 2/SC LODEVE 2

Du 14 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

Poule A

OL MARAUSSAN BITER 33/ST ANDRE SANGONIS OL 33

Du 12 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 23 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Poule B

ENT.PUIMISSON-LIEUR 31/ENSERUNE FC 33

Du 12 janvier 2024

A été reportée à l'avance au 23 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

FC VALLEE DU JAUR 31/CAZOULS MAR MAU 33

Du 12 janvier 2024, reportée à l'avance

Est reportée au 29 mars 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Poule C

ST THIBERY SC 33/BESSAN AS 32

Du 12 janvier 2024

A été reportée à l'avance au 23 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Poule D

SPORT TALENT 34 1/VALERGUES AS 33

Du 26 janvier 2024 **Est reportée au 9 février 2024** (Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

Un dysfonctionnement du module compétitions ne permet pas pour le moment de remplacer les équipes exemptes en D4 (B) et D5 (B) par VIASSOIS FCO 2 et ST PARGOIRE FC 2 (toujours en attente de réponse du service informatique de la FFF suite au signalement par mail le 17 janvier 2024).

En attendant la résolution du problème, la Commission communique ci-dessous la programmation des prochaines journées :

D4 (B)

VIASSOIS FCO 2/PORT MARIANNE MTP FC 1 (4ème journée) le 4 février 2024 à 15h sur le stade Gaby Castel à Vias

VIASSOIS FCO 2/M. CELLENEUVE 2 (report du match du 7 janvier 2024 de la 1ère journée) le **11 février 2024** à 15h sur le stade Gaby Castel à Vias (**report possible au 18 février 2024** si M. CELLENEUVE 2 se qualifie le 28 janvier 2024 pour les 8èmes de Finale du Challenge Maurice Martin du 11 février 2024)

RC MTP CEVENNES 1/VIASSOIS FCO 2 (5ème journée) le 25 février 2024 à 15h sur un terrain de Grammont à Montpellier (en attente de notification par le Service des Sports de la Ville de Montellier)

VIASSOIS FCO 2/ CŒUR HERAULT ES 2 (report du match du 14 janvier 2024 de la 2ème journée) le 10 mars 2024 à 15h sur le stade Gaby Castel à Vias

Le service compétitions n'est pas en mesure de saisir les rencontres pour le moment (ni valider le score du match joué le 21 janvier 202). Il conviendra d'établir une feuille de match version papier.

D5 (B)

M. LUNARET NORD 1/ST PARGOIRE FC 2 (4ème journée) le 4 février 2024 à 15h sur Grammont 11 Montpellier ST PARGOIRE FC 2/JUVIGNAC AS 2 (report du match du 7 janvier 2024 de la 1ère journée) le 11 février 2024 à 15h sur le complexe sportif à St-Pargoire

ST PARGOIRE FC 2/VILLEVEYRAC US 2 (5ème journée) le 25 février 2024 à 15h sur le complexe sportif à St-Pargoire

AS ST BAUZILLE 1/ST PARGOIRE FC 2 (report du match du 14 janvier 2024 de la 2ème journée) **le 10 mars 2024** à 15h au stade du Peyrou à St-Bauzille-de-la-Sylve.

Le service compétitions n'est pas en mesure de saisir les rencontres pour le moment. Il conviendra d'établir une feuille de match version papier.

Le classement du Bonus-Malus pour les championnats D1 à D3 paraîtra prochainement sur l'Officiel 34 (bilan à l'issue de la phase aller).

FORFAIT

S. POINTE COURTE 34 (515703)

27162408 – Vétérans (E) du 19 janvier 2024 À M. ARCEAUX 33 Courriel du 16 janvier 2024

Amende: **20** € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu la feuille de match,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique au club ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors de la rencontre suivante :

S. POINTE COURTE 34 (515703)

27162403 - Vétérans (E) du 12 janvier 2024

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES — TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LATTES AS 2 (520344)

26547390 - D2 (A) du 14 janvier 2024

Amende: 1ère infraction: 1 €

(Aucune opération FMI)

MONTAGNAC US 1 (500294)

26606912 - D3 (C) du 14 janvier 2024

Amende : 2ème infraction : **50** € (cf. JO N° 8)

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — RAPPEL

ST MATHIEU AS 1

27687010 - D4 (A) du 21 janvier 2024

SC LODEVE 2

27690454 - D4 (C) du 21 janvier 2024

U.S. BEZIERS 2

27690455 - D4 (C) du 21 janvier 2024

SAUVIAN FC 1

27690456 - D4 (C) du 21 janvier 2024

LAMALOU FC 2

27690357 - D5 (C) du 21 janvier 2024

PAULHAN ES 33

27153710 - Vétérans (C) du 19 janvier 2024

SC SETE 31

27162402 - Vétérans (E) du 12 janvier 2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 7 février 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 31 janvier 2024.

Le Président, Jacques Gay Le Secrétaire de séance, **Bernard Guiraudou**